



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Education nationale, jeunesse et sports : publications

Question écrite n° 9061

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, s'il est possible d'envisager la publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale des résultats des élections des représentants des personnels aux commissions consultatives paritaires et académiques compétentes pour les maîtres auxiliaires. Il lui demande, par ailleurs, quels ont été les résultats obtenus lors du dernier renouvellement de ces instances.

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'existe pas de commissions consultatives paritaires ou académiques pour les maîtres auxiliaires. En conséquence, aucune élection n'a été organisée pour désigner les représentants de ces personnels à ces instances. Il est signalé cependant que, conformément à la circulaire no 88-349 du 20 décembre 1988, les opérations d'affectation des personnels non titulaires qui relèvent de la compétence des recteurs sont réalisées après concertation avec un groupe de travail institué à cet effet, constitué sur la base des résultats aux élections professionnelles des personnels titulaires.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9061

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 1989, page 573